

1 Le réseau d'eau

Le système d'alimentation en eau potable de la Ville de Fougères dessert les habitants de la ville ainsi que les communes et syndicats voisins - adhérents au SMPBC (Syndicat Mixte de Production du Bassin du Couesnon).

Il est exploité directement par le Service des Eaux de la Ville et ses agents municipaux, c'est ce qu'on appelle une exploitation en régie.

1. Le service en chiffres

1 réseau de 9,07 km de drains captant en forêt de Fougères et 8 km de canalisation d'amenée d'eau

1 prise d'eau dans la rivière du Nançon

2 usines de traitement des eaux (Fontaine La Chèze / Urbanistes)

11 réservoirs

7 400 m³ de capacité de stockage

121,30 km de réseau :

- 114,30 km en distribution dont 3,45 à l'Aumaillerie

- 4,24 km en eau brute

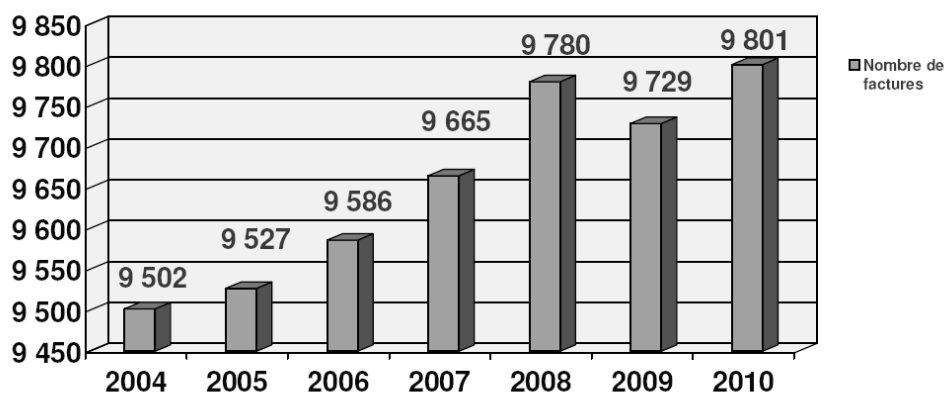
- 2,6 km de refoulement

9 801 abonnés : - particuliers domestiques (9 757), industriels (17), - bâtiments communaux (26), - SMPBC (1)

2. Le profil de la consommation

Le service municipal de l'eau a adressé 9 801 factures durant l'année 2010 soit une augmentation de 72 factures par rapport à l'an passé.

Nombre de factures



Ces factures s'adressent aux consommateurs domestiques, industriels et les exportations vers le SMPBC.

42,24 % des volumes sont facturés aux abonnés domestiques fougérais, 5,81% aux industriels et 51,95 % sont destinés au SMPBC.

3. Production mensuelle

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total annuel	dont vente aux communes extérieures
Nançon (m ³)	71 150	53 450	49 810	53 080	61 330	68 060	90 410	87 650	110 960	107 195	80 200	100 555	933 850	
Drains de Forêt (m ³)	136 450	123 500	140 690	129 020	125 470	114 730	104 850	81 585	63 080	70 790	85 765	89 220	1 265 150	
Puits (m ³)	0	0	0	0	0	0	0	17 065	16 140	13 330	18 055	14 660	79 250	
Total (m ³)	207 600	176 950	190 500	182 100	186 800	182 790	195 260	186 300	190 180	191 315	184 020	204 435	2 278 250	1 022 466
Rappel N-1 (m ³)	198 730	178 470	196 990	175 800	175 760	185 120	176 130	182 830	187 830	206 870	173 210	190 760	2 228 500	990 369
Variation %	4,46	-0,85	-3,29	3,58	6,28	-1,26	10,86	1,90	1,25	-7,52	6,24	7,17	2,23	3,24

4. Origine de l'eau

Le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement de Fougères puise son eau :

- dans un réseau de drains captant en forêt de Fougères et sur des terres de Laignelet (@ 9 km),
- dans la rivière du Nançon pour couvrir les besoins en eau des abonnés domestiques, des industriels et du SMPBC.

En secours, le service dispose également d'un puits de grande profondeur (sollicité en 2010, pendant 5 mois pour un maintien en bon état des installations mais aussi pour des besoins en eau), situé sur la commune de Laignelet.

Conformément à la réglementation, un périmètre de protection s'avère nécessaire autour des prises d'eau. Pour la prise d'eau de Fontaine La Chèze sur le Nançon, celle-ci a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 10 mai 2005. Les indemnités ont été réalisées en 2008, tout comme l'acquisition des terres constituant le périmètre immédiat (2 ha). Il reste toutefois 1 540 m² de ce périmètre immédiat à acquérir. Une procédure d'expropriation est en cours.

Selon l'arrêté du 2 mai 2007, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour Fontaine La Chèze est de 80 %.

Fin 2010, avec la collaboration du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine, le contrôle de ce périmètre de protection a été réalisé et des courriers de rappel à l'ordre pour des pratiques interdites ont été adressés à 8 propriétaires et 11 exploitants.

Cette pratique se traduira peut-être par la suite par l'obtention d'un indice d'avancement de 100 %. Le dossier de mise en œuvre des périmètres de protection autour des drains, quant à lui est au stade de l'avis de l'hydrogéologue avant mise en enquête publique. Des compléments et des précisions avaient été formulés par ce dernier. Les données ont été communiquées au SMG pour validation fin 2010.

Rapidement, maintenant l'hydrogéologue disposera de ces éléments, laissant espérer une enquête publique en 2011. Pour autant, actuellement l'indice d'avancement de ce dossier n'est encore que de 20 %. Le puits de la Bretonnière, à sa création en 1985, avait lui aussi fait l'objet d'une mise en œuvre d'un périmètre de protection. L'indice d'avancement de la protection de la ressource sur ce puits est de 80 %.

5. Qualité de l'eau

Le traitement de l'eau prélevée est indispensable avant la distribution aux abonnés. Afin de répondre aux exigences de potabilisation, l'eau prélevée est traitée avant sa mise en distribution. En fonction de son origine, ce traitement est plus ou moins complexe :

Nançon : l'eau est traitée à la station de Fontaine la Chèze (dégrillage, décantation, filtration, chloration et ozonation),

Captages : l'eau est traitée à la station des Urbanistes (chloration, filtration, ozonation),

Puits de « La Bretonnière » : l'eau est déferrisée (traitement biologique) avant traitement aux Urbanistes.

Une fois traitées, les eaux sont mélangées et utilisées à des fins domestiques et industrielles. L'injection de chlore dans l'eau permet de garantir une bonne qualité microbiologique de l'eau tout au long du Réseau de distribution, des réservoirs de stockage jusqu'aux robinets des consommateurs.

L'eau destinée à la consommation humaine est traitée pour respecter les normes de potabilité européennes, et livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans couleur, sans odeur, sans saveur et débarrassée de toutes bactéries pathogènes et éléments indésirables.

Le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville, via le Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé (LERES) de Rennes, contrôle la qualité de l'eau conformément à la réglementation, à tous les stades de la chaîne d'alimentation en eau potable, depuis la ressource, les points de production jusqu'au robinet du consommateur en passant par la mise en distribution.

Les résultats des analyses sont transmis à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) et sont à la disposition de tous les habitants pour consultation sur le panneau d'affichage municipal de la mairie. Les contrôles réalisés sont très stricts et vérifient les concentrations d'une soixantaine de paramètres mesurant :

- La qualité microbiologique de l'eau (bactéries, virus, parasites pathogènes),
- La qualité chimique de l'eau (recherche de traces de métaux...),
- La qualité physique et gustative, l'eau doit être limpide, claire et sans saveur ni odeur désagréable.

Ces contrôles sont effectués en interne, directement et quotidiennement aux stations de traitement pour certains paramètres, tous les 15 jours, et auprès de LERES, pour les analyses complètes. L'ARS fait également des prélèvements inopinés pour vérifier la qualité de l'eau distribuée.

En 2010, des contrôles microbiologiques et physico-chimiques ont été effectués sur les différents points de production, de mise en distribution et de consommation. 100 % des analyses réalisées sont en tout point conforme aux normes prévues par la réglementation. La qualité de l'eau et son suivi sont très satisfaisants.

6. La gestion du service

Le Service Municipal de l'Eau de Fougères est exploité en régie : 14 agents (voir organigramme en annexe) veillent chaque jour à la production d'une eau de qualité, au bon fonctionnement du réseau et des installations, programment le renouvellement des équipements, renseignent et accueillent les usagers, établissent les factures...

Le pilotage des installations de traitement en eau potable est réalisé grâce à un système de télégestion. Ce système assure un approvisionnement en eau régulier, continu et efficace. Il permet, en outre, d'assurer la surveillance des différents sites conformément aux prescriptions du plan Vigipirate.

La distribution

La Ville de Fougères dispose de 11 réservoirs d'une capacité totale de 7 400 m³, capables de subvenir aux besoins des particuliers pendant au moins 24 heures (besoin moyen quotidien : 6 240 m³) Une fois traitée, l'eau est stockée dans l'un des réservoirs de la Ville. Les réservoirs permettent de réguler la pression du réseau mais également de constituer une réserve d'eau pour approvisionner les abonnés pendant plusieurs heures en cas de coupure de courant, de dysfonctionnement des unités de traitement ou de pollution accidentelle de la ressource. Les réservoirs constituent la garantie de la continuité du service.

Pendant l'exercice 2010, des coupures d'eau sont cependant survenues pour permettre le remplacement de vannes, la réfection de branchements en plomb ou vétustes, les réparations de canalisations. Ces interruptions, localisées dans quelques rues, sont toujours restées très ponctuelles. Leur cumul n'excède pas 99 heures sur l'année (33 coupures).

LES CANALISATIONS

Fougères dispose d'un patrimoine de 121,30 km de canalisations (canalisations de distribution sur Fougères et la ZI de l'Aumaillerie, de transport d'eau des prises d'eau aux usines de traitement et de ces usines aux différents réservoirs).

Cette connaissance précise du patrimoine permet d'être en adéquation avec la réglementation (arrêté du 2 mai 2007) qui détermine un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Selon cet arrêté, le service a un indice de performance de 70/100. Les points manquants nécessitent la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations, des branchements. Chaque année, la Ville procède au remplacement des conduites défectueuses ou vétustes. 1 867 mètres de canalisations ont ainsi été remplacés dans le courant 2010, soit 1,5 % du réseau. Ces renouvellements contribuent à améliorer la qualité du réseau de distribution. Le remplacement de canalisations est également l'occasion de procéder à la réfection complète des branchements des particuliers.

TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

C'est la moyenne annuelle du linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années. **6 418 ml pour 121 300 ml de réseau** soit 5,29 % renouvelés sur 5 ans. Le taux moyen de renouvellement des réseaux à Fougères est donc de 1,06 %.

2006	1 065 ml
2007	716 ml
2008	1 576 ml
2009	694 ml
2010	1 867 ml

LES BRANCHEMENTS

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires et de réduire la teneur en plomb dans l'eau du robinet, le service procède au remplacement des branchements plomb. Au 1^{er} janvier 2011, il reste ainsi 298 branchements plomb (43 branchements fait en 2010). Toutefois, la qualité des réseaux intérieurs des particuliers est de la responsabilité de ces derniers. Afin de se conformer à cette réglementation, le service se doit de procéder au renouvellement de ces branchements plomb au rythme de 100 / an ces 3 prochaines années.

LES COMPTEURS D'EAU

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 a posé le principe de l'individualisation des contrats de fourniture d'eau. Les propriétaires d'immeubles peuvent demander l'installation d'un compteur individuel dans chaque logement.

Les compteurs sont individualisés sur le parc de logement de Fougères Habitat. Seuls des bailleurs privés ne répondent pas aujourd'hui à cette réglementation, mais la demande doit émaner d'eux.

9 640 compteurs sont installés sur Fougères. Un arrêté du 6 mars 2007 instaure une obligation de contrôle des compteurs d'eau froide en service. En fonction du type de compteur, ce contrôle se fait tous les 9 à 15 ans, pour un premier contrôle, puis tous les 7 ans.

Les compteurs les plus utilisés par le service, dit de classe C selon le Décret du 29 janvier 1976, représentant 99,33 % du parc de compteurs, doivent être contrôlés au bout de 15 ans de fonctionnement. La politique de renouveler ces compteurs systématiquement au bout de 15 ans répond pleinement à cette réglementation.

Compte tenu du parc de compteurs en place, cela représente une moyenne de 643 compteurs changés annuellement.

En 2010, 497 compteurs ont été remplacés. En 2011, ce sont 745 compteurs qui devront être remplacés soit : 7,73 % du parc (posés avant le 1^{er} janvier 1996).

Le service réfléchit actuellement à la mise en œuvre de la relève des compteurs à distance : radio-relève ou télé-relève ?

7. Performance du réseau

Le rendement du réseau de distribution correspond au rapport entre les volumes facturés plus ceux nécessaires au fonctionnement du service et le volume total produit.

Pour l'année 2010, celui-ci est donc de 90,77 %. Un réseau de distribution d'eau performant est un réseau qui perd peu d'eau. Les pertes s'effectuent au niveau des fuites disséminées le long des canalisations. La qualité du réseau de distribution se mesure par l'indice linéaire de pertes. Cet indice représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau.

A Fougères, cet indice est de 4,92 m³/km/jour en 2010 (210 281 m³/117,06km/365).

Afin d'améliorer ce facteur, le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement étudie la possibilité de sectoriser le réseau afin de mieux connaître, par secteur, les volumes consommés et d'équiper celui-ci d'oreilles acoustiques, pour mieux identifier et localiser les fuites au plus vite. Ces dispositifs viendront compléter le matériel.

2 Le réseau d'assainissement

Comme le Service de l'Eau, le Service Assainissement est exploité directement par le Service Municipal, donc en régie.

LE SERVICE EN CHIFFRES

- 1 réseau de 76 km, composé de 3 collecteurs principaux,
- 1 station d'épuration d'une capacité de 65 000 EqH,
- 14 entreprises de production et de transformation dont 5 ayant une convention de rejet, rattachées à la station,
- Les effluents des communes de Lécousse et Laignelet sont traités à la station d'épuration de Fougères tout comme une partie de Beaucé et la Selle en Luitré.

1. La gestion du service

Selon l'arrêté du 2 mai 2007 :

- Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées sur Fougères est de 99,87 %. On entend par taux de desserte le nombre d'abonnés du service assainissement rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif. En l'occurrence, à Fougères, 34 propriétés bâties ne sont pas raccordées au réseau collectif et disposent donc d'installation autonome – 12 d'entre elles sont desservies c'est à dire qu'un réseau d'assainissement existe au droit de la propriété. Elles peuvent donc se raccorder, parfois tout de même, par l'intermédiaire d'une pompe de relevage. C'est Fougères Communauté qui a la compétence Assainissement non collectif. A ce titre, elle a missionnée Véolia pour la vérification de la conformité des installations existantes.
- L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est de 10. En 2010, le cahier des charges pour faire appel à un bureau d'études afin de disposer d'une connaissance approfondie des réseaux EU sur la ville a été élaboré. 2011 permettra de satisfaire aux exigences de ce texte et atteindre un taux de 70 %. 3 agents assurent la surveillance du réseau, vérifient les conformités de raccordement au réseau de la Ville de Fougères ainsi que sur la partie agglomérée de Lécousse et de Laignelet :
 - lors de transactions immobilières (291 attestations délivrées en 2010),
 - lors de programmes immobiliers,
 - lors de travaux sur le réseau :
 - création de 7 nouveaux branchements (dont 2 ruelle de Bémouche),
 - remplacement de 1176 ml de réseau EU et réfection de 110 branchements,
 - rue des Urbanistes (227 ml – 31 branchements),
 - rue des Orières (341 ml – 46 branchements),
 - boulevard de la Chesnardière (194 ml – 8 branchements),
 - ruelle de Bémouche (119 ml – 4 branchements),
 - rue Jean Allain (148 ml – 16 branchements),

- rue des Urbanistes (147 ml – 5 branchements),
- création de 120 ml de réseau Ruelle de Bémouche,
- Et assurent des missions préventives de curage du réseau.

2. La station d'épuration

La station d'épuration, de capacité nominale de 65 000 EqH (Equivalent Habitant), est une station dite de "boues activées", c'est à dire que les effluents biodégradables sont mis en contact pendant un temps suffisamment long avec des amas biologiques floculés, maintenus en suspension et en agitation de façon à assurer un contact avec toutes les parties de l'effluent.

La station d'épuration en quelques chiffres :

- 4 personnes travaillent sur cette station (voir organigramme en annexe)

- Volume d'eaux usées entrant (moyenne journalière) en m³/jour

2010	2009	2008	2007
4 398	4 624	4 954	5 330

- Régie par l'arrêté préfectoral du 18 janvier 2007

	Performance épuration	Valeur moyenne de rejet mg/L	Valeur de l'arrêté mg/L
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	97 %	23	65
DBO ₅ (Demande Biologique en Oxygène) sur 5 jours	99 %	2,3	15
Azote Total (NGL)	94 %	3,3	10
Phosphore	96 %	0,4	1
MES (Matière En Suspension)	98 %	5	20

Selon la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), la collecte des effluents, les équipements de la station d'épuration et la performance des ouvrages d'épuration des eaux usées sont déclarés conforme aux prescriptions de la directive européenne du 21 mai 1991 au titre de l'année 2010.

3. Elimination des sous-produits

L'épuration des eaux usées génère des sous-produits :

- des graisses mélangées aux boues
- 8 m³ de sables
- 37 m³ de refus de dégrillage
- 5 021 m³ de boues (siccité moyenne de 13,70 %) soit 688 tonnes de matières sèches
- 1 914 m³ soit 561 T à 29,42 % de siccité ont été transportés et éliminés en CET
- 3 107 m³ soit 127 T à 3,87 % ont été épandus sur des terres agricoles.

100% de ces boues sont évacuées selon une filière conforme. En effet, le CET accueillant les boues de STEP fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, tout comme le plan d'épandage des boues de STEP.

3. Le système de collecte des déchets

Créé le 29 mars 1974, le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Pays de Fougères regroupe 51 communes membres pour une population de 74 006 habitants (population sans double compte INSEE 2010). Des communes appartenant à 6 communautés de communes différentes adhèrent au SMICTOM. Depuis le 1er octobre 2009, La communauté de communes de Louvigné du Désert adhère en lieu et place des communes de Poilley, le Ferré et Saint Georges de Reintembault.

Le territoire couvre 881,47 km². La population du SMICTOM du Pays de Fougères réside principalement en habitat individuel, le taux d'habitat vertical est de 5,26 %. La densité de population moyenne est de 83,96 habitants au km².

1. Ses infrastructures propres

BATIMENT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

Depuis le 4 janvier 2010, l'ensemble du personnel technique et administratif du SMICTOM a emménagé dans ses nouveaux locaux, situé dans la zone d'activités de l'Aumallerie, Allée Eugène Freyssinet, à Javené. Le SMICTOM du Pays de Fougères a souhaité intégrer les notions de déconstruction et de développement durable dans la réalisation du bâtiment administratif et technique.

SEPT DECHETERIES EN ACTIVITE

Javené, mise en service au 1er mars 2010, St Aubin du Cormier, mise en service en 1997, Tremblay, mise en service en 1997, St Georges de Reintembault, reprise en gestion en 2000, St Brice en Cogles, mise en service en 2001, Bazouges la Pérouse, mise en service en 2001, Sens de Bretagne, mise en service en 2001 ;

Toutes les déchèteries sont grillagées, gardiennées et équipées d'un quai de déchargement.

LA RECYCLERIE

Ouverture le 1^{er} mars 2010, la recyclerie est un équipement qui permet d'effectuer un tri supplémentaire pour éviter que des objets pouvant encore servir (quincaillerie, mobilier, petit appareil domestique, mercerie, jouets, jeux, outillage...) soient jetés, ce qui contribue ainsi à diminuer l'enfouissement.

Elle se compose :

- d'un atelier de démantèlement ;
- d'un atelier de diagnostic pour l'électroménager. Ainsi, peuvent être sélectionnés les équipements qui pourront être réparés.

Elle a un rôle :

- économique en diminuant les coûts de l'enfouissement, en diminuant les coûts de transport des encombrants, en permettant la remise en circulation locale de biens de consommation ;

- environnemental, en réduisant l'impact des polluants, en recherchant de nouvelles filières de valorisation, en diminuant la quantité de déchets à enfouir, en éduquant et sensibilisant au respect de l'environnement. Complémentaire à la déchèterie, la recyclerie mise à disposition par le SMICTOM est gérée par Emmaüs. Une convention avec la direction du travail a été conclue pour la création d'un chantier d'insertion ;
- social, en encourageant des parcours d'accès à l'emploi, en formant le personnel en insertion. Emmaüs a ainsi créé 10 postes en insertion avec le soutien de la Direction Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) et un poste de responsable autour de ce projet de récupération, réparation et démantèlement d'objets en provenance de la déchèterie.

UNE PLATEFORME DE STOCKAGE

La plateforme, située dans l'enceinte de l'ancienne déchèterie à Fougères, présente une superficie de 1 000 m².

UN QUAI DE TRANSFERT DES DECHETS MENAGERS

Le quai de transfert « gravitaire » situé rue Colbert à Fougères.

2. Les attributions du SMICTOM

Les compétences du SMICTOM se répartissent selon les services suivants :

COLLECTE

- Collecte de proximité des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables en régie sur les 51 communes du SMICTOM du Pays de Fougères.
- Collecte sélective du verre en apport volontaire par un prestataire de service (Sté SPHERE).
- Exploitation des 7 déchèteries en régie.
- Collecte des piquants/coupants des particuliers via les pharmacies adhérentes par un prestataire de service (Sté SITA OUEST).

TRAITEMENT

- Transfert, tri ou traitement des déchets par des prestataires de service.

COMMUNICATION-PREVENTION

- Sensibilisation des usagers.
- Actions vers des publics-cible.

3. Destination des déchets et assimilés

1) Les déchets ménagers résiduels et assimilés :

SITE	Lieu	Société exploitante
Centre de stockage de classe II	St Fraimbault de Prières (53)	SITA FRANCE DECHET

Une quantité moindre est évacuée vers les Usines d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Vitré ou de Pontmain.

2) Les déchets ménagers recyclables :

Dans un premier temps, les déchets recyclables sont collectés et transférés vers le centre de tri de SITA OUEST situé à Vitré (35). Une fois mis en balle, les matériaux sont ensuite envoyés vers des usines de recyclages.

Type de déchet	Lieu	Société exploitante
Flaconnage plastique	Neufchâteau (88)	SOREPLA
	Verdun (55)	WELLMANN
	Bayonne (64)	REGENE SUD
Acier	Ivry/Seine (94)	DUPUY
	Bonneuil / Marne (94)	
Alu	ST Arnoult en Yvelines (78)	Usine de la Chaudière
Briques alim.	KREUZAN (Allemagne)	PNM
Cartonnettes	St Etienne de Rouvray (76)	OTOR ROUEN
	Descartes (37)	
Sacs jaunes	Caen (14)	PTL
Papier	Grand Couronne (76)	UPM Chapelle Darblay

Le verre, après collecte, est vidé sur une plateforme de transfert situé à Fougères (35) et acheminé vers l'usine de recyclage

SITE	Lieu	Société exploitante
Verre	Saint Vigor d'Ymonville (76)	SEA GLASS

3) Les déchets valorisables, encombrants ou dangereux :

Au 31 décembre 2010 :

Type de déchet	SITE	Lieu	Société exploitante
DIVERS	Centre de stockage de classe II	Isigny le Buat (50)	SITA OUEST
GRAVATS	Centre de Stockage de classe III	Louvigné du Désert (35)	BORDINI
BOIS	Centre de transfert	Fougères (35)	PRADAT RECYCLAGE
DECHETS VERTS	Centre de compostage	St Jean sur Couesnon (35)	COMPOST VALORISATION
CARTONS / FERRAILLES	Centre de transfert *	Fougères (35)	PRADAT RECYCLAGE
DMS	Centre de transfert *	Javené (35)	CHIMIREC
D3E	Centre de transfert *	Rennes (35)	ENVIE2E
PSE	Centre de valorisation	Torcé (35)	KNAUF PACK OUEST
DASRI	Centre d'incinération	Nantes (44)	VALORENA

* Centre de transfert : après stockage et/ou tri les matériaux sont ensuite acheminés par les sociétés vers des usines de recyclage, de démantèlement ou de traitement spécifique.

4. La collecte

ORGANISATION DE LA COLLECTE

La collecte des déchets est effectuée en porte à porte :

- collecte des ordures ménagères en bac marron : en régie, 170 803 Kms ont été parcourus par le SMICTOM pour assurer le vidage des bacs marron.
- collecte des déchets recyclables en sacs jaunes : en régie, 166 085 Kms ont été parcourus par le SMICTOM pour collecter les sacs jaunes.

La différence de distance parcourue par rapport à la collecte des ordures ménagères est due au mode de collecte (utilisation des véhicules plateaux). Seule la collecte du verre est en apport volontaire, prestation assurée par la société SPHERE. 30 667 Kms ont été parcourus par la société pour assurer le vidage des colonnes.

ÉTAT DU MATERIEL ROULANT

- 8 camions bennes de 16 m³
- 2 camions bennes de 21 m³
- 1 camion plateau (poids lourds) de 11 m³ pour la collecte des sacs
- 1 micro-benne de 7 m³ pour la collecte des sacs
- 1 camion plateau (véhicule léger) de 5 m³ pour la collecte dans les rues étroites
- 1 camion atelier (poids lourds) pour les livraisons et réparations des bacs

Conteneurisation

La dotation des bacs a été adoptée en Comité Syndical, le volume est défini en fonction du nombre de personnes au foyer.

Type de conteneur	Nombre de personnes au foyer
140 L.	1 à 4 personnes
180 L.	5 et 6 personnes
240 L.	7 et 8 personnes
340 L.	9 à 11 personnes
500 L.	12 à 15 personnes
750 L.	15 à 18 personnes

Depuis 1993 Conteneurisation progressive des centres bourgs et lotissements en bacs

En 2010, 2 035 bacs ont été livrés dont 1 784 bacs individuels.

Les réparations de bacs sont réalisées par le SMICTOM. Cela concerne principalement le remplacement de couvercles, roues cassées, ou roues bloquées. Ces interventions sont plus récurrentes sur les 750 litres. En 2010, 180 bacs ont été réparés et 643 bacs repris.

Depuis 2005 pour la collecte des recyclables :

- fourniture d'aires grillagées pour les campagnes pour la collecte des déchets recyclables ;
- conteneurisation en bac à couvercle jaune exclusivement pour les immeubles de plus de 5 logements ;
- suppression des colonnes de tri jaune et bleu (corps creux et corps plats) sur l'ensemble du territoire en novembre 2006 ;
- 182 colonnes à verre sont en place sur le territoire, soit une colonne pour 400 habitants.

FREQUENCE DES COLLECTES

La collecte des déchets ménagers s'effectue sur 5 jours du lundi au vendredi. Lors qu'il y a un jour férié dans la semaine, toutes les collectes sont décalées d'une journée après le jour férié (jusqu'au samedi). La collecte est effectuée 1 fois par semaine pour les ordures ménagères et 1 fois par semaine pour les déchets recyclables sur l'ensemble des communes du SMICTOM, ou 2 fois par semaine pour certains établissements et grands immeubles de Fougères. La collecte du verre est effectuée en moyenne 1 fois par semaine. La fréquence est ajustée selon le taux de remplissage des colonnes.

5. Le quai de transfert

Le quai de transfert est un lieu de déchargement des camions de collecte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables. Ces déchets sont ensuite acheminés selon leur nature vers le centre de stockage ou le centre de tri. La capacité maximum autorisée du site est de 125 T/jour. Sa superficie est de 2 500 m². Le centre de transit des déchets ménagers et assimilés est une installation classée soumise à autorisation par arrêté préfectoral du 8 mars 1994. L'installation est composée d'un quai de déchargement, de deux postes de vidage des déchets ménagers et d'un groupe hydraulique. Cette installation permet la présence permanente de semi-remorques à fond mouvant en attente sous l'un et l'autre des postes de chargement.

TRANSPORT DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS

Il est assuré par les transports GELIN, au moyen de camions gros porteurs. Les ordures ménagères sont déversées par les camions bennes dans les trémies qui alimentent les remorques couvertes de gros porteurs. Ceux-ci assurent l'évacuation des déchets vers le centre de traitement. Ces gros porteurs permettent un chargement de 75 à 90 m³ avec une charge utile 25 tonnes. Ils sont équipés pour le chargement et déchargement d'un dispositif de fond mobile.

En 2010, 63 320 Km (- 3 % /2009 lié à la diminution des tonnages) ont été parcourus pour le transfert de nos déchets ménagers résiduels, soit 622 rotations pour les déchets ménagers résiduels (environ 60 mensuelles) ; 24 tonnes en moyenne par semi-remorque.

TRANSPORT DES DECHETS RECYCLABLES

Il est assuré par la société SITA OUEST, au moyen de camions ampliroll et de semi-remorques. Les déchets recyclables sont déversés par les camions bennes dans les caissons ou les semi-remorques qui sont ensuite acheminés vers le centre de tri à Vitré. En 2010, 52 300 Km ont été parcourus pour le transfert de nos déchets recyclables :

- 799 rotations de caissons (environ 67 mensuelles) ; 4.55 tonnes en moyenne par caisson ;
- 95 rotations de semi-remorques (environ 8 mensuelles) ; 11.2 tonnes en moyenne par semi.

6. Traitement des déchets ménagers résiduels

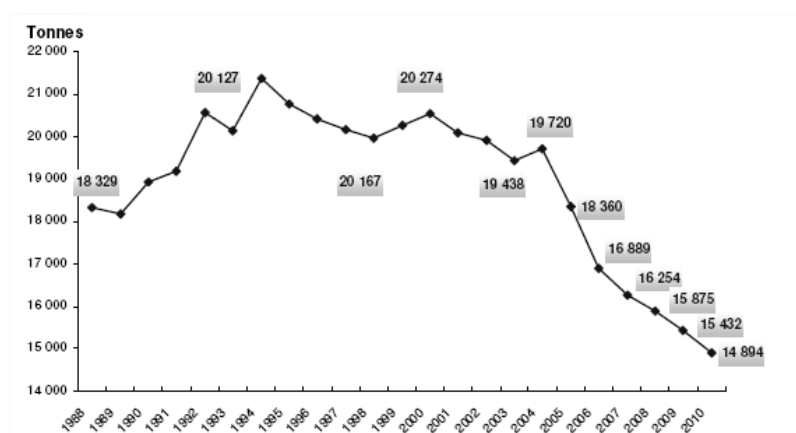
Le traitement des déchets ménagers résiduels est assuré par la société SITA Ouest. Les déchets ménagers résiduels et assimilés collectés par les camions bennes du SMICTOM sont acheminés, via le transporteur GELIN, vers le Centre de Stockage des Déchets de Classe II situé à Saint Fraimbault de Prières (53). Ce site est une installation classée soumise à autorisation par arrêté préfectoral. Son exploitation est réglementée. Dans le cadre du marché, une quantité limitée (4 % des tonnages) de déchets ménagers et assimilés a été évacuée vers l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) à Vitré ou Pontmain. Ces tonnages concernent principalement les collectes effectuées le samedi lié au décalage de collecte suite à un jour férié.

REPARTITION DES QUANTITES D'ORDURES MENAGERES (O.M.) PAR MODE DE TRAITEMENT

O.M.	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Tonnes enfouies en CSD	19 432	17 949	15 789	15 672	15 316	14 950	14 226
Tonnes incinérées	288	411	1 120	582	559	482	668

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS MENAGERES ET ASSIMILES

En 2010, le SMICTOM du Pays de Fougères a collecté 14 894 tonnes d'ordures ménagères et déchets assimilés, correspondant à 201 kg/hab./an(*), contre 209 kg/hab/an en 2009. Soit une baisse des tonnages de 3 % par rapport à 2009.



7. Tri sélectif des déchets recyclables

EVOLUTION DES PERFORMANCES GLOBALES DES TONNAGES VALORISES

En 2010 :

- 3 294 tonnes d'emballages légers et journaux magazines ont été triées dans les sacs jaunes (3 247 en 2009),
- 2 845 tonnes d'emballages en verre ont été collectées (2 898 en 2009),

soit un total de matériaux valorisés de 83 kg/hab.(*), contre 83 kg/hab.(*) en 2009.

8. Les déchetteries

En 2010, 7 déchèteries couvrant l'ensemble du territoire sont exploitées par le SMICTOM du Pays de Fougères.

Les déchèteries accueillent essentiellement les déchets occasionnels des ménages. Elles acceptent également les déchets des artisans et commerçants sous certaines conditions techniques et financières. En 2010, 17 439 tonnes de déchets ont été collectées par le biais des déchèteries, soit 235 kg par habitant, contre 255 kg/hab. en 2009.

224 391 personnes sont venues en déchèterie en 2010, soit un ratio de fréquentation de 3,03 visites par habitant (3,1 en 2009).